

---

MODALITÉS APPRÉCIATIVES, POLYPHONIE ET EFFETS  
PERLOCUTOIRES DANS LES TEXTES MÉDIATIQUES EN LIGNE  
SUR LE DISCOURS DE SAÏED KAÏS<sup>1</sup> SUR LES MIGRANTS  
SUBSAHARIENS

Bachir ALI EMAT

Université de Maroua (Cameroun), [aliematbachir@gmail.com](mailto:aliematbachir@gmail.com)

**Résumé**

Le président tunisien Saïed Kaïs a prononcé le 21 février 2023 des propos accusant les migrants subsahariens d'être à l'origine de « violences, crimes et actes inacceptables ». Ce discours a provoqué une vague d'indignation parmi les ONG, les militants des droits humains et les médias en ligne. Cependant, ce discours a été qualifié différemment à travers plusieurs voix et a connu des conséquences. Après une analyse de quelques réactions des médias, ce travail veut savoir quels sont les différentes modalités appréciatives utilisées dans les médias pour juger les déclarations de Saïed Kaïs, les différentes voix en présence et les effets perlocutoires de son discours dans les textes médiatiques ? A partir d'une analyse énonciative, grâce aux théories de l'énonciation de C. Kerbrat-Orecchioni (2009), de la polyphonie de M. Bakhtine (1984) et des actes de langage de Austin (1970) , les résultats obtenus sont des modalités appréciatives traitant d'hostilité, de la violence envers les migrants et de stratagème politique ; dans une polyphonie enchâssée dans des discours rapportés et présentant des conséquences sociopolitiques multiples.

**Mots-clés :** *discours médiatique, modalisateurs, polyphonie, migrants subsahariens, Tunisie, perlocution, stratagème politique.*

**Abstract**

On February 21, 2023, Tunisian President Saïed Kaïs made statements accusing sub-Saharan migrants of being the cause of "violence, crimes, and unacceptable acts." This speech caused a wave of indignation among NGOs, human rights activists, and online media. However, this speech was described differently thru various voices and had consequences. After analysing some media reactions, this work aims to understand the different evaluative modalities used in the media to qualify Saïed Kaïs's statements, the various voices present, and the perlocution effects of his discourse in media texts. Based on an enunciation analysis, thanks to the theories of enunciation by C. Kerbrat-Orecchioni (2009), polyphony by M. Bakhtine (1984), and speech acts by Austin (1970), the results obtained are evaluative modalities dealing with hostility, violence toward migrants, and political stratagem; in a polyphony embedded in reported discourses and presenting multiple socio-political consequences.

---

<sup>1</sup> Saïed Kais : Président tunisien

**Keywords:** *media discourse, modalisers, polyphony, sub-Saharan migrants, Tunisia, perlocution, political stratagem.*

## Introduction

Les auteures C. Canut et C. Mazauric (2014) ont évoqué que, les études linguistiques ont cherché à mouvoir les notions de migrant et de migration et à comprendre comment la complexité entre pratiques langagières et processus migratoires produit des nouvelles formes d'énonciation, d'imaginaire et d'émancipation qui contribuent à la construction de la catégorie du migrant, et permettent ainsi d'approcher analytiquement les conditions et les effets du processus migratoires. L'analyse de cette mise en mots de l'expérience migratoire n'est pas seulement rendue nécessaire par l'envol de l'analyse du discours dans les sciences sociales au début des années 2000. C'est aussi, selon V. Muni Toke (2010), le rôle du discours dans la gestion de la nouvelle migration par les États-nations européens et les enjeux politiques qui entourent les régimes de vérités auxquels les récits de demandeurs d'asile sont soumis qui contraignent la sociolinguistique à repenser ces outils théoriques et analytiques. Une deuxième manière de problématiser la notion de migrant est proposée par des travaux qui documentent les régimes migratoires par une perspective non européenne et qui contribuent à une déstabilisation de ce que l'on pensait savoir sur les relations de pouvoir entre migrants et locaux d'une part ; et entre étrangers et nationaux d'autre part. C. Vigouroux (2019), par exemple, montre bien que la catégorie du migrant est une notion politique empruntée par un régime administratif européen qui gouverne à travers des systèmes de classification et de catégorisation de l'humain, et que cette notion ne permet pas de représenter de manière adéquate les dynamiques historiques, sociales, économiques et politiques catégorisant les processus de mobilité globale.

En effet, depuis la fin des années 1970 une large majorité des États européens a mis fin à l'immigration économique et réduit la migration aux seuls cas de l'asile politique, du regroupement familial et de la poursuite d'études. Dès lors, les pays au bord de la Méditerranée sont devenus des stations de migrants venant de l'Afrique subsaharienne. C'est dans ce sillage que la Tunisie est devenue l'un des principaux points de départ pour les migrants qui espèrent passer de l'Afrique à l'Europe par la Tunisie.

Le présent travail de recherche quant à lui est une analyse des textes médiatiques élucidant les subjectivèmes de la classe des adjectifs utilisées dans les journaux en ligne pour juger les propos prononcés par le président tunisien Saïed Kaïs en février 2023 sur les migrants subsahariens d'Afrique en Tunisie. Cet article examine les différents qualificatifs, les voix et les effets du discours du président tunisien sur les migrants subsahariens. A partir d'une analyse énonciative des textes médiatiques en ligne, s'inspirant des travaux de C. Kerbrat-Orecchioni (2009) sur les modalités appréciatives, de M. Bakhtine

(1984) sur la polyphonie et de la théorie des actes du langage de J. L. Austin (1970), l'article va d'une part exposer la méthodologie de l'étude constituée du contexte, de la présentation du corpus, et du cadre théorique d'analyse. D'autre part, les résultats d'analyses sont présentés et discutés suivant un regroupement thématique des adjectifs évaluatifs utilisés par les médias en ligne pour juger les propos du président tunisien Saïed Kaïs.

## 1. Méthodologie

Sur le plan méthodologique, les premières recherches des études de presse ont été celles de Kayser (cité par Mouillaud, 1968 : 69) en France. Elles consistent à étudier l'importance respective de différentes catégories de contenu dans un organe de presse ou à comparer l'importance d'une même catégorie dans plusieurs organes (par des mesures de surface, ou de temps s'il s'agit de moyens audio-visuels).

Le contexte dans lequel les médias et les organismes nationaux et internationaux ont écrits les matériaux de la présente analyse est la suivante : mardi 21 février 2023, dans un communiqué, le chef de l'Etat tunisien a affirmé qu'« il existe un plan criminel pour changer la composition du paysage démographique en Tunisie, et certains individus ont reçu de grosses sommes d'argent pour donner la résidence à des migrants subsahariens » (S. Kaïs, 2023). Le président tunisien Saïed Kaïs a déclaré que « des hordes d'immigrés clandestins provenant d'Afrique subsaharienne » avaient déferlé sur la Tunisie et étaient à l'origine « de violences, de crimes et d'actes inacceptables ». Il a ajouté que c'était une situation « anormale » qui s'inscrivait dans le cadre d'un plan criminel conçu dans le but de « métamorphoser la composition démographique de la Tunisie » et de la transformer la Tunisie « en un État africain qui n'appartienne plus au monde arabo-islamique ». Cependant, en 2018, la Tunisie a été le premier pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord à promulguer une loi qui pénalise la discrimination raciale et permet aux victimes de racisme de demander réparation pour des violences verbales ou des actes physiques de racisme. Dès lors, plusieurs journaux et sites d'organismes trouvés en ligne ont traité de cette actualité en utilisant des qualificatifs différents pour juger les propos du président tunisien Saïed Kaïs.

Le corpus<sup>2</sup> soumis à l'analyse est un ensemble de textes médiatiques tirés des journaux et sites d'organismes internationaux en ligne qui ont traité de l'actualité sur les propos du président tunisien Saïed Kaïs prononcés le 27 février 2022 parlant des migrants subsahariens. Il s'agit des journaux et sites en ligne suivants :

- *Le MONDE* Publié le 25 février 2023 à 14h06, puis modifié le 28 février 2023 à 14h51 ;

---

<sup>2</sup> Le corpus est joint en annexe de l'article.

- Le journal *TV5 MONDE* en ligne publié le 25 février 2023 à 14h00 (TU), puis mis à jour le 28 fév. 2023 à 15h13 (TU) ;
- le journal *AFRINEWS* en ligne du 19 juin 2023 ; le journal *JEUNE AFRIQUE* en ligne du 27 février 2023 ;
- le journal *LE POINT AFRIQUE* en ligne du 22 février 2023 Publié le 22/02/2023 à 13h00, mis à jour le 22/02/2023 à 20h01 ;
- la radio *DW* (Deutsche Welle) en ligne du
- le site d'*AMNISTY INTERNATIONAL* en ligne du 10 mars 2023.

Les sections des journaux traitant des propos du président tunisien Saïed Kaïs constituent alors le corpus ayant permis de dégager les modalisateurs des propos de Saïed Kaïs vis-à-vis des migrants subsahariens en Tunisie.

L'article s'inscrit dans le domaine de l'analyse pragmatique du discours médiatique. Il permet de faire ressortir de quelques journaux et sites d'organismes en ligne les modalités appréciatives sur les propos du président tunisien, les voix de la modélisation de son discours et les effets perlocutoires de ce dernier. La théorie énonciative développée par Kerbrat-Orecchioni (2009) sur les modalités appréciatives, la théorie sur la polyphonie de M. Bakhtine (1984) et la théorie des actes de langage sur la « perlocution » constituent le cadre théorique de cette analyse.

Selon Kerbrat-Orecchioni (2009), les modalisateurs font partie des subjectivèmes, dont certains sont des déictiques et des unités subjectives telles que les substantifs et adjetifs ; alors que d'autres sont des adjetifs axiologiques. En ce qui concerne le présent travail, ce sont les adjetifs évaluatifs qui y sont détectés. Il existe deux types d'adjectifs évaluatifs selon C. Kerbrat-Orecchioni, les axiologiques et les non axiologiques. L'auteure catégorise les adjetifs non axiologiques en ces termes :

cette classe comprend tous les adjetifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme :

- (1) interne à l'objet support de la qualité ;
- (2) spécifique du locuteur – et c'est dans cette mesure qu'ils peuvent être considérés comme « subjectifs » (C. Kerbrat-Orecchioni, 2009, p. 81).

À la différence des adjetifs non axiologiques, les évaluatifs axiologiques portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif. Pour Bally, la norme est relative au sujet d'énonciation (donc, sur la norme de type 2) : « Tout adjetif au positif est quantifié par rapport à une unité de mesure que chaque sujet porte en lui-même [...]. Une montagne est haute ou basse selon l'idée qu'on se fait de la hauteur d'une montagne » (C. Bally, 1969, p.196).

Quant à la théorie de la polyphonie, elle est convoquée pour l'analyse des voix dans les extraits du corpus. La polyphonie se représente pour la première fois grâce aux travaux et analyses de M. Bakhtine. En effet, J. Kristeva (1969) considère que Bakhtine est le premier à avoir introduit la polyphonie dans la théorie littéraire. Bakhtine a élaboré la notion de polyphonie comme une pluralité de voix et de consciences autonomes dans la représentation romanesque. Pour lui, la polyphonie se rapporte aux relations qu'entretiennent l'auteur, le narrateur et les personnages qui se superposent et s'opposent dans le texte. De ce fait, la notion de polyphonie inclut celle de dialogisme qui montre la présence de l'autre dans le discours.

La polyphonie de Bakhtine a été explicitement reprise par O. Ducrot dans sa pragmatique fondée sur l'énoncé. Pour O. Ducrot (1984), il y a deux types de personnages dans une énonciation : les énonciateurs et les locuteurs. Le locuteur est un « être du discours », responsable de son énoncé. Il s'agit d'une fiction discursive qui ne coïncide pas nécessairement avec le producteur physique de l'énoncé. Ainsi, le locuteur peut mettre en scène dans un énoncé des positions distinctes de la sienne.

Par ailleurs, la théorie des actes de langage prend son point de départ dans la conviction que l'unité minimale de la communication humaine, c'est l'accomplissement de certains types d'actes (locutoires, illocutoires et perlocutoires). Austin (1970) trouve qu'il existe (03) catégories d'actes de langage :

- L'acte locutoire : acte de dire quelque chose. Il désigne la production d'une structure grammaticale donnée.
- L'acte illocutoire : un acte illocutoire est un acte locutoire qui manifeste l'intention de celui qui produit le message.
- L'acte perlocutoire : un acte perlocutoire est l'effet produit un effet par l'acte illocutoire. L'acte perlocutoire : c'est un acte effectué par le fait de dire quelque chose.

La « perlocution » consiste à produire des effets ou conséquences sur les interlocuteurs (comme un mouvement, la peur, le rire ou le chagrin). Elle est ainsi l'effet qui est produit par le propos sur l'allocitaire. L'acte perlocutoire est alors un acte qui, en plus de faire tout ce qu'il fait en tant qu'il est aussi une locution (c'est à dire en tant qu'il dit quelque chose), produit quelque chose « par le fait » de dire (par le préfixe pré-) ce qui est alors produit n'est pas nécessairement cela même que ce qu'on dit, qu'on produit. « Je t'avertis », par exemple, est acte perlocutoire si celui à qui je parle est effrayé (et non simplement averti par mes paroles). L'effrayancement de celui à qui j'ai parlé constitue l'effet de l'acte perlocutoire prononcé.

En somme, la méthodologie a permis d'exposer sur le contexte des propos tenus par le président tunisien, la présentation du corpus constitué des textes médiatiques ayant traité du discours de Saïed Kaïs sur les migrants

subsahariens et le cadre théorique d'analyse sur les modalisateurs dans l'énonciation, la polyphonie et les actes perlocutoires. Ces éléments de la méthodologie vont permettre alors d'élucider les résultats de l'analyse et la discussion.

## 2. Résultats et discussion

Dans cette section, une analyse des textes du corpus est faite pour dégager les modalisateurs caractérisant les propos du président Saïed Kaïs. Ces modalisateurs qui sont, soit des substantifs, soit des adjectifs, soit des adverbes sont classés dans trois champs sémantiques : celui de l'hostilité, de la violence et du stratagème politique. Les résultats d'analyse sont discutés successivement à partir des éléments du cadre théorique et d'informations contextuelles.

### 2.1. Les modalisateurs qualificatifs de l'hostilité

Selon le dictionnaire Larousse en ligne, l'hostilité est définie comme un « sentiment d'inimitié à l'égard de quelqu'un ; attitude d'opposition à l'égard de quelque chose. » (Larousse, 2024). Ce mot « hostilité » a pour synonymes : animosité, antipathie, aversion, haine, ressentiment (Larousse, 2024). Dans ce sillage définitionnel, les mots : « racisme, xénophobie, haine, stigmatisation et discrimination » y entrent comme des éléments d'un paradigme sémantique du vocable « hostilité ».

#### 2.1.1. Les qualificatifs « racistes », « haineux » et « xénophobe »

D'abord, le journal français *Le Monde* a rapporté dans ses colonnes deux (02) occurrences s'inscrivant dans le champ lexical du racisme. Premièrement, *Le Monde* cite les propos du Président de l'UA :

(1) « *L'organisation a appelé samedi ses Etats membres à « s'abstenir de tout discours haineux à caractère raciste, susceptible de nuire aux personnes* » (*Le Monde*, 2023).

Le journal français *Le Monde* s'appuie sur une autorité politique défenseuse de l'unité africaine pour dénoncer le « caractère raciste » des propos de Saïed Kaïs. L'objectif serait de délégitimer la position politique du Président tunisien. Les propos de M. Faki Mahamat sont cités en Discours Direct. Donc, il y a deux voix dans cet extrait du journal, la voix du locuteur/journaliste et la voix du président de l'UA. C'est la partie citée qui porte les modalisateurs « haineux » et « raciste ». Par ailleurs, la réaction du Secrétaire Général de l'UA contenue comme un îlot textuel dans l'extrait du journal *Le Monde*, est l'effet perlocutoire du discours de Saïed Kaïs.

De même, le site de l'organisation de l'Union Africaine rapporte les propos du Président de la Commission, M. Faki Mahamat prononçant un discours lors de la cérémonie de clôture de la 36<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'UA au siège de l'organisation à Addis-Abeba, en Ethiopie, le 19 février 2023. Le site mentionne que :

- (2) « *l'Union africaine (UA) a rejeté ces propos et appelé ses Etats membres à « s'abstenir de tout discours haineux à caractère raciste, susceptible de nuire aux personnes » a dit Moussa Faki Mahamat* » (UA, 24 février 223).

L'organisation panafricaine par son site ne juge pas ces propos, mais les modélisateurs « haineux » et à « raciste » sont portés par une seconde voix, celui de son Secrétaire Général. C'est alors Le Secrétaire Général qui qualifie le discours de Saïed Kaïs de « haineux » et de « raciste » et non l'UA. La voix du l'UA est sans modélisateur, mais c'est la voix attribuée au Secrétaire Général qui porte les modélisateurs. Elle est aussi l'effet perlocutoire du discours de Saïed Kaïs.

Deuxièmement, *Le Monde* a aussi titré l'un de ses articles en utilisant le substantif « racisme » pour accompagner le discours dit « fasciste » du Président tunisien dans l'extrait suivant :

- (3) « *A Tunis, plusieurs centaines de manifestants ont protesté samedi contre le racisme et ce discours « fasciste »* », [...] (*Le Monde*, février 2023).

Dans cet extrait *Le Monde* évoque le racisme comme l'objet de la protestation de la manifestation à Tunis et le discours de Saïed Kaïs est qualifié de « fasciste ». Ainsi, la modélisation du discours « fasciste » est imputée aux manifestants à Tunis et au locuteur/journaliste. Alors, il y a la voix citant, le locuteur et la voix cité, les manifestants.

Ensuite, le site de la radio anglaise BBC en ligne a utilisé deux (02) occurrences de l'adjectif « racistes » :

- (4) « *Sur le plan intérieur, plusieurs manifestations ont eu lieu pour dénoncer les propos de Saïed Kaïs, jugés anti-immigrés africains et contenant des talents racistes* » (BBC, 3 mars 2023).

D'abord, le locuteur/journaliste de BBC mentionne les manifestants qui dénoncent les propos de Saïed Kaïs et ils les jugent d'« anti-immigrants africains » et que ses propos contiennent une pratique talentueuse du racisme. Ainsi, les deux modalisateurs des propos du président tunisien sont assumés par les manifestants évoqués par le locuteur/journaliste de BBC. Alors, la voix citée est celle qui juge les propos de Saïed Kaïs de « racistes » et « anti-immigrants africains ». Par ailleurs, les manifestations qui ont eu lieu pour dénoncer les propos de Saïed Kaïs sont les effets perlocutoires de son discours.

Dans un autre extrait de BBC, l'adjectif « raciste » est couplé à un autre adjectif du même champ sémantique, « haineux » :

- (5) « *Cependant, Saïd a tenté de rassurer les immigrés d'Afrique subsaharienne résidant légalement en Tunisie, en réponse à la polémique suscitée par ses propos, que les militants des droits de l'homme ont jugés "racistes et haineux".* (BBC, 3 mars 2023).

Cet extrait de la radio anglaise BBC diffuse le jugement de « raciste et haineux » comme qualificatifs des propos du président tunisien, ces modalisateurs sont portés par les militants de droits de l'homme. Ainsi, le

journaliste n'assume pas les jugements, mais il les attribue aux militants de droits de l'homme. Alors, il y a deux voix dans cet extrait. Cependant, la polémique suscitée par les propos mentionnée par le locuteur est un effet perlocutoire des propos de Saïed Kaïs.

De même, le site de l'organisme *AMNISTY INTERNATIONAL* a aussi utilisé deux (02) occurrences du champ lexical du mot « racisme ». *Primo*, dans le titre de sa communication du 10 mars 2023 :

(6) « *Le discours raciste du président déclenche une vague de violence contre les Africain·e·s Noir.e.s* » (*AMNISTY INTERNATIONAL*, 10 mars 2023).

Dans l'extrait (7), le journaliste assume la modélisation du discours « raciste » de Saïed Kaïs. Il n'y a pas de polyphonie. Cependant, le déclenchement d'« une vague de violence contre les Africain.e.s Noir.e.s » évoqué par la voix du journaliste est un effet de l'acte perlocutoire du discours de Saïed Kaïs. Cet effet perlocutoire du discours est mentionnée par *AMNISTY INTERNATIONAL* par ces termes : « *Selon les personnes interrogées, après le discours du président, des Tunisiens, parfois armés de bâtons et de couteaux, sont descendus dans les rues de la capitale et les ont attaqués ou ont fait irruption chez elles* » (*AMNISTY INTERNATIONAL*, 10 mars 2023).

Dans la même veine, l'une des communicants de cette organisme, Heba Morayef, directrice pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord d'*AMNESTY INTERNATIONAL* qualifie les propos tenus par le président tunisien de « racistes et xénophobes » dans l'extrait suivant :

(7) « *Les autorités tunisiennes doivent mettre immédiatement fin à la vague d'attaques visant les migrant·e·s africain.e.s noir.e.s qui a commencé à déferler sur la Tunisie début février et s'est intensifiée au lendemain des propos racistes et xénophobes tenus par le président Kaïs Saïed le 21 février, a déclaré AMNESTY INTERNATIONAL le 10 mars 2023* ».

Le qualificatif « raciste » donné au discours de Saïed Kaïs est assumé par la directrice de l'organisme pour le Moyen-Orient, ainsi que l'adjectif « xénophobe ». Il n'y a pas polyphonie, car c'est un discours direct rapporté par l'*AMNISTY INTERNATIONAL*.

Enfin, trois autres sites de médias ont aussi au moins utilisé une occurrence du paradigme de mot du champ lexical du « racisme ».

D'abord, le site de la radio allemande Deutsche Welle (DW) a aussi utilisé le champ lexical du racisme dans une occurrence dans un article signé de Sandrine Blanchard qui écrit que :

(8) « *Les organisations de la société civile tunisienne et les associations d'immigrés subsahariens dénoncent le discours "raciste et haineux" du président Saïed Kaïs contre les migrants subsahariens* » (Blanchard, 2023).

Le locuteur/journaliste Blanchard de DW attribut la modélisation du discours du président Saïed Kaïs aux organisations de la société civile tunisienne et aux associations d'immigrés subsahariens dans une dénonciation. Ainsi, il y a

la voix des organisations de la société civile et la voix des associations d'immigrés qui sont rapportés dans cet extrait attribué de la radio DW. Par ailleurs, la dénonciation du discours jugé « raciste et haineux » par les organismes et les associations est l'effet de l'acte perlocutoire du discours de Saïed Kaïs.

Ensuite, la chaîne de télévision française *TV5 Monde* du 25 février 2023 titre son journal en qualifiant les propos du président tunisien de « raciste » dans l'extrait suivant :

(9) « *Tunisie : propos racistes et théorie du grand remplacement, Saïed Kaïs accable les migrants subsahariens* » (*TV5 Monde*, 25 février 2023).

Le journaliste de la télévision *TV5 Monde* utilise le qualificatif « racistes » pour qualifier les propos de Saïed Kais. Cette modélisation est portée par le locuteur/journaliste sans aucune autre voix. Cependant, son acte « accable » les migrants, dont son discours est un acte illocutoire.

En somme, nous pouvons constater que les mots de la même famille que « racisme » ont été utilisé environs dans huit (08) occurrences dans les textes des médias et organismes en ligne. L'adjectif « raciste » utilisé pour qualifier les propos du président Saïed Kaïs est un évaluatif à valeur subjectif. C'est un adjectif axiologique, car il a un caractère affectif, un jugement de valeur négative. Il caractérise dans la plupart de temps, la haine des migrants, le discours de haine et accompagne la xénophobie ou la haine basée sur les différences culturelles. Ainsi, juger les propos du président tunisien de « raciste » renvoie à le juger lui-même de raciste. Alors que le président tunisien n'a pas utilisé aucun propos raciste, ni xénophobe, mais le président Saïed Kaïs a déploré l'augmentation du nombre d'immigrés subsahariens en Tunisie, il pense que c'est un complot contre la Tunisie orchestré par l'extérieur afin de transformer la Tunisie en un pays des africains subsahariens.

En plus du modalisateur « raciste », les caractéristiques suivants : « haineux », « stigmatisant », « discriminatoires » et « anti-immigrés africains » ont été utilisés pour qualifier les propos du président tunisien Saïed Kaïs envers les immigrants subsahariens. D'une part, les vocables « haine » et « haineux » sont des évaluatifs non axiologiques renvoyant à la qualification des actes, même s'ils sont subjectifs, ces évaluatifs manifestent de la part de locuteurs une prise de position à l'encontre de l'objet dénoté qui sont les propos du président tunisien. D'autre part, les adjectifs « xénophobe », « stigmatisant » et « discriminatoires » renvoient aussi à des connotations du champ sémantique de l'hostilité comme la haine. Toutefois, ces derniers sont attachés à des causes intrinsèques de l'objet qualifié. Le président tunisien est jugé de xénophobe, stigmatisant et ses propos sont « discriminatoires » vis-à-vis des migrants subsahariens à causes de leur différence de culture, de peau et d'origine. C'est à la suite de tous ces qualificatifs « un raciste », « haineux », « un xénophobe », « un anti-immigrants noirs » que le président tunisien est taxé à tort ou à raison de faire une classification des hommes en race supérieure, les tunisiens, et en races

inférieures, les subsahariens à cause de leur couleur de la peau. Ce qui renvoie une fois de plus au qualificatif « raciste » des propos du président tunisien.

Par ailleurs, l'usage des qualificatifs « raciste », « haineux » et « xénophobe » a été sous forme de discours rapportés dans la plupart des occurrences des extraits cités.

En effet, il y a polyphonie dans ces extraits : une voix citant et des voix citées. Ainsi, Bakhtine soulignait déjà que rapporter des paroles ou des pensées occupe une grande place dans tous nos discours quotidiens : « *Il suffit d'écouter et de méditer les paroles qu'on entend partout, pour affirmer ceci : dans le parler courant de tout homme vivant en société, la moitié au moins des paroles qu'il prononce sont celles d'autrui* ». (M. Bakhtine, 1978, p. 157-158)

Ainsi, tous les médias et les sites ont rapporté que les modalisateurs « raciste », « haineux » et « xénophobe » attribués au discours de *Saïed Kais*, ne sont pas les jugements des médias ou organisations ; mais ils rapportent les jugements, soit des responsables d'organisme (AMNISTY INTERNATIONAL), soit des manifestants, soit des militants des droits hommes, soit des associations de la société civile, soit des associations des immigrés. Il y a alors des paroles d'autrui dans ces textes médiatiques. Il se dégage alors une polyphonie dans les textes cités pour qualifier les propos du président tunisien.

Par ailleurs, les effets de la « perlocution » du discours de *Saïed Kaïs* sont nombreux, on peut citer les condamnations, les dénonciations, les manifestations et les violences physiques et verbales contre les personnes de couleur noir.

## 2.2. Les modalisateurs qualificatifs de la violence et de la polémique

La violence est définie par le dictionnaire Larousse en ligne par « *caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, brutale et souvent destructrice* » (Larousse, 2025). Et la polémique entre aussi dans ce champ si on s'en tient à la définition suivante : « *la polémique est ce qui a un caractère violent, agressif; qui a le goût de la critique violente et agressive* » (Larousse, 2025). Les substantifs, adjektifs et adverbes tels que : insoutenable, violent, violemment, dur et choquant sont utilisés dans les textes du corpus pour caractériser les propos ou les effets perlocutoires des propos du président tunisien *Saïed Kaïs* dans le champ de la violence et de la polémique.

Tout d'abord, le quotidien français *Le Monde* du 25 février 2023 qualifie les propos du président tunisien *Saïed Kaïs* de « choquants » dans son titre intitulé :

(10) « *Tunisie : l'Union Africaine condamne les déclarations « choquantes » du président Saïed Kaïs sur les migrants subsahariens* » (*Le Monde*, 25 février 2023).

*Le Monde* rapporte le jugement de l'Union Africaine pour qualifier les déclarations du président *Saïed Kais*. Cet adjektif « choquantes » est le qualificatif choisi par le Président de l'Union Africaine Monsieur M. Faki

Mahamat pour décrire les propos du président tunisien Saïed Kaïs dans la citation suivante de ce dernier : « *condamne[r] fermement les déclarations choquantes faites par les autorités tunisiennes contre des compatriotes africains, qui vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit de notre organisation et de nos principes fondateurs* » (M. Faki Mahamat, 2023). Dont la voix citée par le journal *Le Monde* est celle de M. Faki Mahamat. Par ailleurs, la condamnation « des déclarations choquantes » par M. Faki Mahamat est un effet de l'acte perlocutoire du discours de Saïed Kaïs.

Ensuite, *TV5 Monde* 25 février 2023 utilise l'adjectif « violent » modifié par l'adverbe « très » pour qualifier les propos du président tunisien Saïed Kaïs dans un extrait du journal en ligne :

- (11) « *Lors d'une réunion du Conseil de Sécurité Nationale, le président tunisien Saïed Kaïs a tenu des propos très violents à l'égard des migrants d'Afrique subsaharienne* » (*TV5 Monde*, 25 février 2023).

Contrairement au journal *Le Monde*, le modélisateur « très violents » des propos du président Saïed Kais est assumé par le locuteur/journaliste de *TV5 Monde*.

Dans la même veine percutive, le journal *Jeune Afrique* du 27 février 2023 a utilisé l'adjectif qualificatif « durs » modifié par l'adverbe « très » pour amplifier l'adjectif dans l'extrait suivant de son journal en ligne :

- (12) « *Lors d'une réunion, le président tunisien avait aussi tenu des propos très durs sur l'arrivée de « hordes de migrants clandestins »* » (*Jeune Afrique*, 27 février 2023).

Le journal *Jeune Afrique* qualifie les propos du président tunisien de « très durs », ce jugement est assumé par le locuteur/journaliste. Cependant, le locuteur rapport les propos cités du président Saïed Kaïs dans un discours direct sans verbe introducteur. Il y a alors deux voix, une voix citant, seule du locuteur/journaliste et une voix citée, celle de Saïed Kaïs.

Le même journal qualifie la sortie du président tunisien d' « insoutenable » dans un autre titre intitulé :

- (13) « *L'insoutenable sortie de Saïed Kaïs* » (*Jeune Afrique*, 27 février 2023).

Dans ce titre de *Jeune Afrique*, le modalisateur « insoutenable » qualifie le discours de Saïed Kais. Il y a qu'une seule voix, celle du locuteur/journaliste de *Jeune Afrique*.

Enfin, On peut ainsi noter l'usage de l'adverbe « violemment » qui modifie le verbe « s'en prend » utilisé dans ce titre pour définir l'action faite par Saïed Kaïs ou ses propos adressés en vers les immigrants subsahariens dans le journal français *Le Point* du 22 février 2023 qui titre sur sa page web par l'expression suivante :

- (14) « *Tunisie : Saïed Kaïs s'en prend violemment aux migrants subsahariens* » (*Le Point*, 22 février 2023).

Le Point utilise un adverbe « violemment » de la famille du substantif « violent » pour la modélisation du discours du président Saïd Kais. Il y a une seule voix dans ce titre du journal, celle du locuteur/journaliste du quotidien *Le Point*.

Par ailleurs, dans le même champ sémantique de la violence, le journal *Le Monde* mentionne la polémique en disant que les propos du président tunisien ont déclenché « une vaste polémique » dans l'extrait suivant :

(15) « *Le président tunisien, Saïd Kaïs, a déclenché une vaste polémique mardi en s'en prenant directement aux migrants subsahariens présents dans son pays, qui selon lui le menaceraient* » (*Le Monde*, 25 février 2023).

Dans cet extrait du journal *Le Monde*, les propos du président tunisien ont engendré une violence verbale, une polémique qualifiée par le modélisateur « vaste ». Cette modélisation est prise en charge par le locuteur/journaliste du quotidien *Le Monde*. Cependant, dans cet extrait, il y a la voix de Saïd Kaïs qui est citée dans un discours indirect dans l'expression « selon lui le menaceraient ». Donc, il y a deux voix dans cet extrait, la voix citant du locuteur/journaliste et la voix citée du président Saïd Kaïs.

Les propos du président tunisien sont un acte de langage perlocutoire, l'effet de l'acte est : « une vaste polémique qui a installé un débat, une controverse, une critique violente, pouvant aussi dissuader les tunisiens sur les vrais problèmes du pays, tels que la violation des droits de l'homme, le chômage et l'émigration des jeunes.

En somme, dans le champ sémantique de la violence qualifiant les propos du président tunisien Saïd Kaïs, on note les évaluatifs suivants : choquants, très violents, très durs, insoutenables. Ces évaluatifs utilisés par les médias sont des qualificatifs non axiologiques, d'autant plus qu'ils dénotent des objets dont la violence psychologique pourrait être mesurable. Cependant, les modalisateurs qualifiant les propos du président tunisien ou les effets de l'acte perlocutoire du discours de Saïd Kaïs ont été pris en charge par les voix des locuteurs/journalistes contrairement aux modalisateurs précédents qualifiant le discours du président de « raciste », « haineux » et « xénophobe » sont assumés en majorité par les autres voix citées des textes médiatiques. Ces modalisateurs caractérisant les propos d'un homme d'état, un homme politique de « violents », « très durs », « très choquants » et les effets perlocutoires de ces actes de langage, à un an de la fin de son mandat ne constituent-ils pas un stratagème politique pour détourner l'opinion politique nationale et internationale sur les vrais problèmes de son pays ?

### 2.3. Les modalisateurs qualificatifs du stratagème politique

Le stratagème est défini par le dictionnaire de français Larousse en ligne par : « *ruse de guerre ayant pour objet de tromper l'ennemi ; combinaison habile mise en œuvre pour obtenir un avantage* » (Larousse, 2025). On peut alors inscrire dans le champ

du stratagème politique tous les qualificatifs utilisés par les journaux et sites en ligne.

On note d'abord le journal *Le Monde* qui a utilisé l'adjectif qualificatif « fasciste » pour qualifier les propos du président tunisien Saïd Kaïs dans l'extrait :

(16) « *A Tunis, plusieurs centaines de manifestants ont protesté samedi contre le racisme et ce discours fasciste* », [...] (*Le Monde*, 25 février 2023).

Le modalisateur « fasciste » qualifiant le discours du président tunisien est assumé par le locuteur/journaliste du quotidien *Le Monde*. Il y a alors une seule voix, la voix du locuteur citant.

Quel serait la portée du modalisateur « fasciste » utilisé par le journaliste ? En effet, le fascisme étant défini comme un mouvement politique populiste, nationaliste et autoritaire, serait utilisé pour caractériser les propos du président tunisien afin de discréditer ce dernier, alors qu'il est un président d'un pays démocratique. Cependant, si Saïd Kaïs s'était doté de ce ton dictatorial qualifié de fasciste, alors que la Tunisie a signé les conventions pour le respect des immigrés, ainsi il l'aurait fait pour des raisons politiciennes, dont un stratagème politique pouvant gagner l'opinion publique nationale et nationaliste. Par ailleurs, la protestation par les manifestants contre le racisme et ce discours fasciste est un effet perlocutoire du discours de Saïd Kaïs.

Ensuite, le journaliste et défenseur des droits humains tunisien, Omar Mestiri, dit dans les colonnes de la radio allemande DW en ligne :

(17) « *Il s'agit d'un détournement de l'opinion orchestré à dessein par les autorités, pour détourner l'attention* » (O. Mestiri, 2023).

Dans cet extrait attribué à Omar Mestiri par la radio allemande DW, les effets perlocutoires du discours du président tunisien sont jugés par Monsieur Omer Mestiri « d'un détournement de l'opinion ». Cette qualification donnée aux effets du discours est assumée par le discours direct cité par le journaliste de la radio DW. Alors, il y a deux voix, la voix citée et la voix citant. Cependant, les effets perlocutoires du discours du président tunisien sont qualifiés « d'un détournement de l'opinion », alors ils sont considérés comme un stratagème politique par cet observateur.

Enfin, dans le champ sémantique du stratagème politique, nous pouvons inclure le jugement fait des effets perlocutoires des propos du président tunisien Saïd Kaïs rapporté par le journal *Le Point* dans l'extrait suivant :

(18) « *Le chef de l'État a provoqué un véritable tollé en reprenant à son compte la théorie du « grand remplacement » à propos des migrants subsahariens présents en Tunisie* » (*Le Point*, 22 février 2023).

Dans cet extrait, il y a d'abord l'effet perlocutoire du discours de Saïd Kaïs, c'est « a provoqué un véritable tollé », expression qui se rapport aussi à la polémique, à la controverse, au bruit... menant à une distraction ou une diversion de la population sur les vrais problèmes du pays. La provocation

d'« un véritable tollé » est un effet de l'acte perlocutoire du discours de Saïed Kaïs.

Cependant, le locuteur/journaliste cite l'idée « d'un grand remplacement », expression emprunté de l'écrivain Renaud Camus. Selon L. de Boissieu (2019), cette expression cumule deux dimensions. D'une part, une dimension raciale : le remplacement des blancs de peau par une immigration « extra-européenne ». D'autre part, une dimension culturelle : le remplacement du terreau culturel chrétien par l'Islam. Il s'agit en outre d'une théorie du complot, le « grand remplacement » étant « organisé » par le pouvoir politique et non subi.

Subséquemment, le président tunisien déplore ici un complot contre la Tunisie blanche, qui pourrait être remplacée par des populations noires. On voit à travers ses propos un appel à la conservation de l'identité nationale arabe de la Tunisie, menacée par un risque d'un remplacement par des africains subsahariens. Il utilise alors un élan nationaliste pour s'indigner de la croissance du nombre de migrants subsahariens en Tunisie. C'est aussi un stratagème politique pour gagner le soutien des nationalistes.

En somme, nous pensons que les propos du président tunisien Saïed Kaïs seraient plus un stratagème politique qu'une hostilité ou une violence faite sur les immigrants subsahariens en Tunisie. Loin d'être un qualificatif, le stratagème politique est un jugement qui est issu d'une analyse du contexte politique de la Tunisie. Cette situation marquée par les crises mentionnés par la chaîne de télévision *TV5 Monde* en ligne qui rapporte que : « *L'activité démocratique est au point mort. Le deuxième tour des législatives du 30 janvier a enregistré un taux de participation de 11,4%. La jeunesse peine à se projeter un avenir dans le pays. Près de 40% des 15-29 ans auraient l'intention d'émigrer, selon l'Institut National de la Statistique [de la Tunisie]* » (*TV5 Monde*, 25 février 2023). Ainsi, le président tunisien dans un élan de stratagème politique, a utilisé la situation des migrants subsahariens en Tunisie pour détourner l'opinion politique en activant la fibre raciste, xénophobe et populiste afin d'installer un débat sociétal en substitution du débat sociopolitique qui ne serait pas en ses faveurs.

### Conclusion

En définitive, il était question de faire ressortir, dans les textes médiatiques en ligne parlant des propos du président tunisien Saïed Kaïs tenus le 21 février 2023, sur la situation des immigrants subsahariens en Tunisie, les modalisateurs appréciatifs du discours, de ses effets perlocutoires et la pluralité des voix dans le discours médiatiques. Après une analyse des éléments constitutifs de ces textes médiatiques, il ressort que les éléments appréciatifs jugeant les propos du président tunisien sont recrutés par les journalistes et les communicants d'organismes dans trois champs sémantiques : le champ de l'hostilité des migrants, le champ de la violence du discours envers les migrants et enfin, le champ du stratagème politique pour détourner l'opinion publique tunisienne. Les modalisateurs utilisés par les médias pour juger ou caractériser les propos et

les effets perlocutoires des propos du président tunisien Saïd Kaïs sont plus dévalorisants que valorisants l'image de l'homme d'état, l'homme politique et Président en exercice d'un pays membre de l'Union Africaine. Cependant, pour atteindre des objectifs politiques, l'orateur les a utilisés afin de plonger l'opinion publique nationale et internationale dans la diversion, la polémique et le détournement de la réalité sociopolitique qui ne sont pas en ses faveurs. Certains journaux ont jugés ses propos d'hostilité, d'autres de violents, mais les observateurs politiques avertis de la situation politique nationale de la Tunisie parlent d'un stratagème politique. En fin de compte, les propos du président tunisien Saïd Kaïs ont été qualifiés différemment selon les angles de vision de chaque observateur. Les partisans des droits de l'Homme y voient de la violence et de la discrimination. Par contre, les organismes panafricanistes les qualifient de « racistes », « haineux » et « xénophobes ». Enfin, les observateurs politiques internes de la Tunisie considèrent les propos de Saïd Kaïs de stratagème politique. D'où la polyphonie dans les textes médiatiques traitant de cette actualité. Cependant, son discours parle d'une thèse du complot soutenue et financée par l'extérieur pour faire de la Tunisie un pays des africains noirs.

## Bibliographie

- Austin John Langshaw., 1962, *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press.
- Traduction française (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Le Seuil.
- Bally Charles, 1969, « Les Notions grammaticales d'absolu et de relatif », dans *Essais sur le langage*, Paris, Minuit (1re éd. Genève 1932), pp. 189-204.
- AFRINEWS, 19 juin 2023, Kaïs Saïd : "La Tunisie ne peut être le garde-frontière de l'Europe" en ligne sur : <https://fr.africanews.com/2023/06/19/kais-saied-la-tunisie-ne-peut-etre-le-garde-frontiere-de-leurope//> (consulté le 20 juin 2024).
- BBC, 3 mars 2023, « Le pays où les noirs sont appelés esclaves », en ligne sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-64817854> (consulté le 20 juin 2024)
- Blanchard Sandrine, 2023, « Les propos racistes du président tunisien choquent » en ligne sur <https://www.dw.com/fr/sandrine-blanchard/person-35926106> (consulté le 20 juin 2024).
- Boissieu de Laurent, 2019, « Qu'est-ce que le « grand remplacement » ? », en ligne sur : <https://www.lacroix.com/France/Politique/Quest-grand-replacement-2019-03-15-1201009028> (consulté le 28 novembre 2025).
- Canut Cécile et Catherine Mazauric (dir.), 2014, *La migration prise aux mots, mise en récits et en images des migrations transafricaines*, Paris, Editions Carnets de littératures africaines. En ligne sur : <http://www.lecavalierbleu.com> (Consulté en ligne 5 novembre 2025).
- Oswald Ducrot, 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Kristeva Julia, 1969, *Sémiotikè, recherches pour une sémanalyse*, Paris, Seuil.

Mouillaud Maurice, 1968, « Le système des journaux (Théorie et méthodes pour l'analyse de presse) », dans *Langages*, 3<sup>e</sup> année, n°11, Socio-linguistique. pp. 61-83, en ligne sur : [https://www.persee.fr/doc/lgge\\_0458-726x\\_1968\\_num\\_3\\_11\\_2901](https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1968_num_3_11_2901) (consulté le 20 juillet 2024).

Muni Toke Valelia, 2010, « La linguistique légale à la recherche du locuteur natif... », dans *Langage & Société* 132, pp. 51-75, en ligne : <https://doi.org/10.3917/ls.132.0051>.

Vigouroux Cécile, 2019, « Language and (in) hospitality », in *Language, Culture and Society* 1, p. 31-58, en ligne sur : <https://doi.org/10.1075/lcs.00003.vig>. (consulté le 20 juillet 2024).

Kerbrat oreccchioni Cathérine, 2009, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, quatrième édition, Paris, Armand Colin.

Jbabli, Houssameddine, 2023, « Saïd Kaïs : "La Tunisie ne peut être le garde-frontière de l'Europe" », dans AFRINEWS, en ligne :

<https://fr.africanews.com/2023/06/19/kais-saïd-la-tunisie-ne-peut-etre-le-garde-frontiere-de-europe/> (consulté le 19 juin 2023).

Heba Morayef, 2023, « Tunisie. Le discours raciste du président déclenche une vague de violence contre les Africain·e·s Noirs », dans AMNISTY INTERNATIONAL, en ligne

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/tunisia-presidents-racist-speech-incites-a-wave-of-violence-against-black-africans/> (consulté le 15 juillet 2024).

Institut National des Statistiques, disponible en ligne :

<http://www.ins.tn/publication/rapport-de-l'enquête-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>, (consulté le 19 juin 2024).

Le Point, 22 février 2023, « Tunisie : Kaïs Saïd s'en prend violemment aux migrants subsahariens », en ligne, [https://www.lepoint.fr/afrique/tunisie-kais-saïd-la-porte-ouverte-au-racisme-22-02-2023-2509661\\_3826.php#11](https://www.lepoint.fr/afrique/tunisie-kais-saïd-la-porte-ouverte-au-racisme-22-02-2023-2509661_3826.php#11) (consulté le 20 juillet 2024).

Le Monde, 25 février 2023, « Tunisie : l'Union africaine condamne les déclarations « choquantes » du président Kaïs Saïd sur les migrants subsahariens », en ligne sur [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/25/tunisie-l-union-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-du-president-kais-saïd-sur-les-migrants-subsahariens\\_6163294\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/25/tunisie-l-union-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-du-president-kais-saïd-sur-les-migrants-subsahariens_6163294_3212.html) (consulté le 19 juin 2024) :

Moussa Faki Mahamat, 2023, « Tunisie : l'Union africaine condamne les déclarations « choquantes » du président Kaïs Saïd sur les migrants subsahariens », dans LE MONDE du 25 février 2023 en ligne sur : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/25/tunisie-l-union-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-du-president-kais-saïd-sur-les-migrants-subsahariens\\_6163294\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/25/tunisie-l-union-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-du-president-kais-saïd-sur-les-migrants-subsahariens_6163294_3212.html) (consulté le 20 juillet 2024).

TV5 Monde, 25 février 2023, « Tunisie : propos racistes et théorie du grand remplacement, Kaïs Saïed accable les migrants subsahariens », en ligne sur : <https://information.tv5monde.com/afrique/tunisie-propos-racistes-et-theorie-du-grand-replacement-kais-saied-accable-les-migrants#> (consulté le 20 juillet 2024).

Jeune Afrique, 27 février 2023, « Pourquoi Kaïs Saïed a réveillé les démons du racisme anti-subsaharien », dans Jeune Afrique », en ligne sur : <https://www.jeuneafrique.com/1421747/politique/lunion-africaine-condamne-les-declarations-choquantes-de-kais-saied-sur-les-migrant>, (consulté le 20 juillet 2024).

Riadh Ben Khalifa et Mehdi Mabrouk, 2023, « Discours sur l'immigration subsaharienne en Tunisie : le grand malentendu ! », Dans Confluences Méditerranée 2023/2 (N° 125), pp. 91-106, en ligne sur : <https://www.cairn.info/publications-de-Mehdi-Mabrouk--772113.htm>, (Consulté le 20 juin 2023)

Romdhane Ben Amor, 2023, « "Honte" et consternation », dans DW, en ligne sur <https://p.dw.com/p/4Nu6d>, (consulté le 20 juin 2024).